



Commune de Grolley

Procès-verbal Assemblée communale du 17 juin 2010

Présidence : Monsieur Christian Ducotterd, Vice-Syndic

Scrutateurs : Mme Nicole Schouwey, M. Louis Pittet, M. Michel Gasser, M. Gabriel Marmy

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1204 citoyens actifs ayant leur domicile politique à Grolley (y compris les étrangers bénéficiant d'un permis C) figurent sur le registre des électeurs au 14.06.2010.

Présents : 88 personnes sont présentes à l'Assemblée communale sont décomptées par les scrutateurs.

Non votants : Au total, 2 personnes n'ont pas le droit de vote.

Personnes excusées : Mme Christelle et M. Sanzio Ambrosini, Mme Marie-Françoise et M. Claude Gavillet, Mme Claudine et M. Eric Delaloye, Mme Anne-Lyse Guignard, Mme Sabine Repond, Mme Sonia Titone, M. Pascal Chatagny, M. Jean-François Gumy, M. Blaise Meylan.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009
2. Comptes 2009
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes d'investissements
3. Crédit d'investissement : Equipement d'un terrain communal en zone industrielle
4. Vente de terrain communal en zone industrielle
5. Crédit d'étude pour le concept d'une salle communale
6. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
7. Modifications des statuts l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS)
8. Modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

A 20h08, **M. Christian Ducotterd** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens par ce message d'introduction :

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée et vous souhaite la bienvenue.

Je vous signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il importe que les noms et prénoms des intervenants figurent au PV. Aussi, en cas de nécessité, je vous prie de bien vouloir les mentionner lors d'une intervention éventuelle.

M. Christian Ducotterd confirme que l'Assemblée communale a été convoquée conformément à l'art. 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980 à savoir par :

- insertion d'un avis dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg,
- envoi du bulletin d'information à tous les ménages,
- affichage au pilier public

De plus, cette convocation a été publiée sur le site internet communal.

Aucune autre remarque n'est formulée au sujet de la convocation. L'Assemblée communale approuve le mode de convocation.

M. Christian Ducotterd donne lecture du Tractanda.

Aucune autre remarque n'est formulée au sujet du Tractanda. L'Assemblée communale approuve le Tractanda.

M. Christian Ducotterd déclare l'assemblée constituée. Elle peut valablement délibérer.

1.0. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009

Le Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009 n'est pas lu. Il a été publié dans le Bulletin d'information, sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

M. Gabriel Marmy indique, en page 11 du Procès-verbal, que dans le cadre de son intervention lors de l'Assemblée communale du 15.12.2009, il avait évoqué le fait que le mur était à son emplacement initial et qu'en revanche la chaussée avait été élargie lors des travaux sur la route cantonale. Il relève qu'à l'époque, pour une question de sécurité, il avait soutenu le projet que la Commune a manqué de réaliser, lors de la pose du "mini-trottoir".

M. Christian Ducotterd remercie M. Gabriel Marmy pour son intervention.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les modifications de M. Gabriel Marmy.

2.0. Comptes 2009

2.1. Comptes de fonctionnement

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Frédéric Repond, Conseiller communal, responsable des finances pour la présentation des comptes de fonctionnement.

M. Frédéric Repond donne lecture de son rapport :

A l'instar de la majorité des communes fribourgeoises, les comptes 2009 de la Commune de Grolley peuvent être qualifiés de "Bon millésime".

Avec un total des charges de fonctionnement de l'année 2009 (sans imputations "internes") qui s'élève à CHF 5.7 mio, l'excédent de produits du compte de fonctionnement 2009 se monte à CHF 23'379, après avoir comptabilisé des amortissements supplémentaires sur des postes du patrimoine financier et administratif pour CHF 314'821.

Comment s'explique cette embellie par rapport au budget ?

Il indique que malgré cette embellie, une augmentation des charges de fonctionnement est constatée. Cette augmentation ne comprend pas les amortissements supplémentaires et la création ou le prélèvement de réserves.

M. Frédéric Repond présente les principales variations.

L'analyse de la répartition des charges par nature permet notamment de constater des différences significatives en matière de charges dites liées; dépenses qui représentent près de 53% des charges totales avant imputations internes. Les dépenses effectives 2009, au niveau cantonal et/ou régional, sont inférieures de - CHF 167'261 ou - 5.6 % par rapport aux prévisions communiquées par les différents services cantonaux lors de l'élaboration du budget.

Au vu de ces chiffres, on peut considérer que les estimations communiquées lors de l'élaboration du budget sont trop prudentes, néanmoins on constate que les charges liées augmentent par rapport aux comptes 2008 de + 6.8%. Il indique que le budget était quelque peu pessimiste.

Voici les principales variations :

Charges liées	En CHF
- Cycle scolaire obligatoire - Salaires des enseignants	- 41'229
- Participation communale au Cycle d'orientation	- 18'610
- Participation aux subventions cantonales des soins spéciaux (Seule augmentation)	+ 14'412
- Institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées	- 34'513
- Contribution à l'aide sociale par district	- 57'000
- Participation au Service social régional	- 11'825

Intérêts des dettes:

Les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts représentent pour 2009 CHF 110'698 (CHF 142'820 au budget 2009). Cette différence de - 22.5% s'explique principalement par les "Cash Flow" générés par les résultats des comptes 2008 et 2009. Ceci nous permet de réduire l'endettement net qui se monte à CHF 3'172'500 ou CHF 1'971 par habitant au 31 décembre 2009.

La déviation constatée par rapport au budget en matière d'amortissements concerne la notion d'amortissement usuel et s'explique en raison des amortissements supplémentaires, effectués lors de la clôture des comptes 2008, soit après la finalisation du budget.

Il relève le total des salaires et des charges sociales qui enregistre -3,2% par rapport au budget. Le total des intérêts des dettes -22.5% et les amortissements obligatoires et usuels -7,3%.

M. Frédéric Repond relève que les autres charges de fonctionnement n'ont malheureusement pas été contenues dans les limites du budget en raison de divers imprévus.

M. Frédéric Repond indique que les principales variations sont au niveau des affaires sociales et de l'assistance directe + CHF 35'734, l'approvisionnement en eau (Entretien et rénovation des installations) + CHF 6'800, la protection des eaux, liée à l'entretien des installations et des équipements + CHF 11'630 et les immeubles du patrimoine financier ainsi que les honoraires et prestations de tiers + CHF 28'925.

Depuis l'insertion dans le bulletin communal des comptes sous la forme "condensée", des commentaires détaillés sur les principales déviations figurent dans ce bulletin. Ces commentaires sont limités aux déviations en % par dicastère.

Le **Chapitre 7 de la "Protection et aménagement de l'environnement"** accuse une différence, par rapport au budget de -7,6%, soit par catégories :

- Approvisionnement en eau (Couverture des charges 100% / + 7.0%)
- Protection des eaux (Couverture des charges 89% / - 14.2%)
- Gestion des déchets (Couverture des charges 80% / - 3.2%)

Chapitres 9 : "Finances et impôts"

Le bon résultat 2009 s'explique également par un complément d'impôts sur le revenu des personnes physiques 2008 de CHF 312'777, comptabilisé effectivement dans l'exercice 2009 au niveau des impôts ordinaires dont le total se monte ainsi à CHF 3'787'311.

(Principales variations arrondies au millier de CHF)

Impôts ordinaires:

- + CHF 367'000 Impôts s/revenu
- + CHF 11'000 Impôts s/fortune
- + CHF 22'000 Bénéfice personnes morales

Impôts irréguliers:

- - CHF 14'000 Gains immobiliers ou plus-values
- - CHF 57'000 Mutations

Les autres impôts comprennent la contribution immobilière – CHF 1'000, l'impôt à la source + CHF 8'000, l'impôt sur les prestations et bénéfice en Capital + CHF 14'000 ainsi que les intérêts compensatoires + CHF 27'000.

Au niveau du bilan, le poste général "Débiteurs" qui se monte CHF 835'414 (au 31.12.2008 ⇒ CHF 900'914) s'explique à hauteur de 67% par des factures 2009 échues en février ou mars 2010, soit la contribution immobilière 2009 (CHF 293'021), le solde de l'eau pour l'année 2009 (CHF 172'738), la taxe non-pompier pour 2009 (CHF 96'954). Le solde représente CHF 272'700 relatif aux soldes des impôts facturés par nos soins (Avant 2007) et aux diverses factures. La provision pour pertes sur débiteurs figurant au bilan se monte à CHF 199'589 au 31.12.2009 [cpte 2400.00].

Conclusion et perspectives

Globalement, la lecture de ces comptes 2009 nous confirme que ceux-ci peuvent être qualifiés de réjouissants, même s'ils reposent principalement sur des charges liées inférieures aux prévisions ainsi qu'un surplus d'impôts relatif aux soldes fiscaux des années précédentes.

Même si certaines estimations ont déjà été communiquées, les conséquences financières réelles de la nouvelle péréquation financière, qui entrera en vigueur dès 2011, ne sont pas encore totalement connues (sur la base des charges liées 2008 ⇒ effet net en notre faveur de CHF 250'000). Toutefois, toutes les associations de communes doivent adapter les statuts à la nouvelle loi d'ici la fin de l'année 2012. Autrement dit, les "beaux" chiffres annoncés dans la presse, notamment pour les communes "Bénéficiaires" dans le nouveau système de la péréquation cantonale, pourraient très certainement diminuer en raison de la modification des clés de répartition des frais des associations de communes.

L'actualisation de la planification financière sera présentée lors de l'assemblée du budget 2011.

Pour terminer, il est à préciser que les comptes d'investissements ne feront pas l'objet d'un préavis ou rapport spécifique de la Commission financière. La révision effectuée par la fiduciaire SOREFISA comprend, outre le bilan et les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements 2009.

M. Christian Ducotterd remercie M. Frédéric Repond et cède la parole au rapporteur de la Commission financière pour présenter le rapport de l'organe externe de révision et le préavis de la commission.

M. Jean-Marc Pache donne lecture du rapport de la Commission financière à l'Assemblée communale et du rapport de l'Organe de révision SOREFISA (cf. annexe)

M. Christian Ducotterd remercie M. Jean-Marc Pache et les membres de la Commission financière.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'Assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

L'assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement 2009.

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote (les conseillers communaux ne votent pas)	77
– Approuvent	77
– Refus	0
– Abstentions	0

2.2. Comptes d'investissements

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Frédéric Repond.

M. Frédéric Repond indique que la récapitulation du compte d'investissements ainsi que le contrôle des dépenses d'investissements au 31 décembre 2009 figurent dans le Bulletin communal.

Conformément aux précisions données dans le Bulletin communal, les décomptes finaux des objets suivants ont été arrêtés au 31.12.2009

– Remplacement du bus scolaire	- 3.7 % ou – CHF 2'763
– Remplacement des installations de la STEP	le budget est respecté
– Aménagement du ruisseau Le Corsalettes – Secteur " Les Noutes"	- 27% ou - CHF 8'640

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2009 à CHF 307'438 et celui des recettes à CHF 181'071.

Le compte d'investissements 2009 laisse ainsi apparaître un excédent de dépenses de CHF 126'367 financé au moyen des liquidités courantes.

M. Christian Ducotterd remercie M. Frédéric Repond et donne la parole à l'assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et d'investissements 2009.

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote (les conseillers communaux ne votent pas)	77
– Approuvent	77
– Refus	0
– Abstentions	0

3.0. Crédit d'investissement : Equipement d'un terrain communal en zone industrielle

M. Christian Ducotterd indique que les points 3 et 4 de l'ordre du jour sont liés. Dès lors, la présentation de ces deux objets s'effectuera simultanément.

M. Fabrice Winiger (Représentant de l'entreprise Winiger Frères Sàrl) se récuse.

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. André Perriard, Conseiller communal, responsable des constructions pour présenter cet objet.

M. André Perriard donne lecture du message du Conseil communal inséré dans le Bulletin communal en page 20 :

Il y a une vingtaine d'années, la commune avait aménagé l'accès de la Zone Est de sa zone industrielle qui est maintenant entièrement bâtie. Le terrain encore disponible entre l'atelier de l'entreprise Ansermot et le couvert de la Base logistique de l'armée (BLA) représente 10'000 m². Ce secteur n'avait pas été équipé, afin de ne pas entraver son parcellement.

Aujourd'hui, la carrosserie Winiger Frères Sàrl est fermement intéressée par l'achat d'une parcelle de 3'000 à 3'200 m² en bordure de la route cantonale pour y construire un nouveau bâtiment.

Ce fractionnement précise et nécessite la mise en œuvre de l'extension de la route d'accès et des canalisations dans ce secteur. Cette nouvelle route d'une longueur de 120 ml permettra de desservir, outre la nouvelle parcelle précitée, le solde des terrains disponibles, soit en principe 3 parcelles représentant environ 7'000 m².

La mise en valeur du solde des terrains disponibles justifie donc pleinement l'investissement prévu pour son équipement et sa mise à disposition pour la vente.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver le montant d'investissement de CHF 220'000 pour l'équipement du solde du terrain communal en zone industrielle. Il s'agit d'un investissement de CHF 22 le m².

M. Christian Ducotterd donne la parole au représentant de la Commission financière.

M. Michel Pochon donne lecture du rapport de la Commission financière (cf. annexe)

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité le crédit d'investissement lié à l'équipement d'un terrain communal en zone industrielle

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote	86
– Approuvent	84
– Refus	0
– Abstention	1
– Récusation	1

4.0. Vente de terrain communal en zone industrielle

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. André Perriard, Conseiller communal, responsable des constructions pour évoquer cet objet.

M. André Perriard donne lecture du message du Conseil communal inséré dans le Bulletin communal en page 21.

Les responsables de l'entreprise Winiger Frères Sàrl ont sollicité l'acquisition d'environ 3'000 m² de terrain en zone industrielle. Cette surface est située à proximité de la Route de la Broye entre l'entreprise Ansermot SA Construction métalliques et le stationnement couvert de la Base logistique de l'armée (BLA). Cette demande d'acquisition de terrain est liée au développement de cette entreprise locale.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver la vente de cette parcelle dont le prix est fixé à :

- CHF 75.00 / m² pour la surface située en bordure de la Route de la Broye (Route cantonale).

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'Assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la vente d'un terrain communal à l'entreprise Winiger Frères Sàrl.

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote	86
– Approuvent	84
– Refus	0
– Abstention	1
– Récusation	1

5.0. Crédit d'étude pour le Concept d'une salle communale

M. Christian Ducotterd donne la parole à Mme Priska Maillard, Conseillère communale, responsable des sociétés locales, pour évoquer cet objet.

Mme Priska Maillard présente le message du Conseil communal :

Le mauvais état de la Salle communale de l'Auberge de la Gare est un fait reconnu de tous. Aussi, le Conseil communal doit absolument prévoir, dans un avenir proche, son remplacement. D'ici cinq ans, elle tombera en ruine. Je vais vous faire grâce de tout l'historique. Par contre, il est important de préciser certains points comme les étapes qui ont suivi le refus du crédit d'étude par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal a décidé de modifier le projet "Passerelle" en tenant compte des remarques de l'Assemblée communale et des sociétés et avec la collaboration de M. Singy, architecte. Ces adaptations comprenaient une véranda supplémentaire comme salle à manger, un agrandissement de la salle communale à construire, un parking, les canalisations, la rénovation des WC, le déplacement de la route. Le coût total pour tout le projet se montait à ce moment-là à CHF 3,8 millions.

Nous avons présenté ce projet aux sociétés locales qui ont quasi unanimement mis en évidence les deux points suivants:

- *Grolley a besoin d'une salle communale,*
- *le coût présenté est trop élevé.*

Une demande a également été formulée, soit que la commune étudie la possibilité de construire la salle au même endroit que celle où nous nous trouvons, plutôt que de continuer avec le projet Passerelle.

A la suite de ces réponses, deux solutions se présentaient au Conseil communal :

- I. Abandonner le projet de la grande salle, avec le risque de perdre, à plus ou moins brève échéance, et la salle et le restaurateur. Par contre, il faut savoir que cette variante ne changeait rien au fait que des travaux sont à exécuter tels que, la démolition de la salle existante, refaire la place, réfection de la route en direction de la gare.*

Ou :

- II. Recommencer une étude avec 2 variantes en tenant compte des buts fixés : proximité de l'Auberge de la Gare (au centre du village), coût raisonnable, disponibilité d'une salle à manger pour les exploitants de l'Auberge de la Gare, bénéfice d'une salle à manger pour les exploitants de l'Auberge de la Gare (pas forcément dans la grande salle).*

Le Conseil communal, convaincu de la nécessité d'avoir une salle communale dans notre village a retenu la seconde solution. Ainsi la qualité de vie au village est maintenue avec un centre de rencontre permettant des animations de toutes sortes et par là évite que Grolley devienne une cité dortoir, sans vie de village.

A ce jour, il y a beaucoup de questions ouvertes auxquelles nous devons encore répondre :

- l'emplacement idéal, à envisager au même endroit ou du côté Est comme le prévoyait le projet Passerelle,*
- le coût qui dépend de son emplacement (déplacement de la route, achat du terrain propriété de l'Hoirie de Werra),*
- le contrat avec le restaurateur – trouver une solution qui permette de garder notre restaurateur actuel ou de retrouver un restaurateur intéressé pour autant que l'établissement soit viable,*
- les besoins des sociétés et la mise à disposition de la salle aux sociétés,*
- l'agencement de la salle - scène – arrière scène – loges - cuisine,*
- l'indépendance de la salle -sous-sol – abris PC – WC,*
- les conséquences sur les frais de fonctionnement communaux,*
- l'identification des impacts positifs ou négatifs à reporter sur la part de la location du restaurant.*

A tous ces points ouverts, l'Assemblée communale et le Conseil communal ne peuvent pas répondre sans le soutien de professionnels, d'une Commission de bâtisse à constituer et dans laquelle seraient représentés le restaurateur, les sociétés et le Conseil communal.

Il est légitime de se poser la question suivante : Pourquoi un crédit de CHF 40'000 vous est demandé aujourd'hui, alors qu'en décembre 2009, le Conseil communal soumettait au législatif, une demande de crédit de CHF 80'000 ?

Il faut retenir qu'avec le crédit initial de CHF 80'000, le Conseil communal serait arrivé à l'Assemblée communale avec le projet "Passerelle" prêt à démarrer, soit un projet fini avec des soumissions rentrées et des études d'ingénieurs effectuées.

Avec le nouveau crédit de CHF 40'000, le Conseil communal pourra proposer à l'Assemblée communale deux variantes à choix au niveau du projet.

Il est à préciser que si le crédit d'étude devait ne pas être accepté, certains frais seraient inévitables, tels que la réfection de la place et de la route. La salle actuelle devrait être démontée à moyen terme et une solution devrait être trouvée pour le local de chauffage se trouvant sous la salle actuelle.

En conclusion, avec le crédit demandé de CHF 40'000, le Conseil communal pourra proposer lors d'une prochaine assemblée communale deux variantes avec leurs avantages et leurs inconvénients. Ainsi, il sera entouré de professionnels pour analyser les aspects techniques liés aux utilisateurs potentiels. Nous pourrions ainsi chiffrer les deux variantes dans leur globalité.

C'est pourquoi le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit d'étude pour clarifier le coût des différentes variantes et répondre au maximum aux attentes de chacun.

M. Christian Ducotterd remercie Mme Priska Maillard et donne la parole à l'Assemblée communale.

M. Bernard Suchet s'interroge quant à la nécessité pour la Commune de démolir la salle actuelle.

M. Christian Ducotterd indique que la salle existante est en mauvais état au niveau de la charpente, de la toiture et des façades. Si la commune décidait d'entretenir cette salle, des investissements importants seraient nécessaires. Au vu de l'état actuel, la démolition devrait être envisagée d'ici cinq ans.

M. Benoît Perriard s'interroge quant aux deux projets à savoir le projet à l'emplacement prévu par le concept "Passerelle" ou à l'emplacement de la salle actuelle.

M. Francis Kolly estime que le moment n'est pas opportun de présenter un crédit pour une nouvelle salle communale. En 2011, un nouveau Conseil communal sera élu. Avec le crédit proposé, le nouveau Conseil communal n'aura d'autre possibilité que d'augmenter les impôts. Dès lors, il est opposé à ce crédit. Il évoque les projets envisagés il y a 25 ans par la Commune de Grolley, soit la construction d'une salle polyvalente à l'emplacement de l'école. Le Conseil communal de l'époque avait insisté sur l'importance d'investir CHF 350'000 dans la salle de l'Auberge de la Gare afin d'offrir une belle infrastructure au cafetier. Or, six mois après la réalisation des travaux le cafetier quittait l'établissement. Enfin, il relève que le Conseil communal propose un crédit d'étude de CHF 40'000 alors que le coût total est déjà estimé à CHF 3.8 millions. Dès lors,

M. Kolly s'interroge quant à l'intérêt de cette étude, les estimations étant connues et la raison de cette nouvelle démarche.

Mme Priska Maillard indique qu'il y a effectivement deux solutions d'implantation. Les deux variantes sont ouvertes. La Commission de bâtisse sera chargée d'évaluer ces deux variantes. Mme Maillard comprend l'inquiétude de M. Kolly. Elle estime que la salle communale est en très mauvais état. Dès lors, elle considère qu'il ne faut pas traîner avant que la salle ne "tombe". L'étude et la construction du projet prendront du temps, d'où l'importance de débiter cette étude. Le crédit d'investissement ne vise pas un projet dont le coût serait de CHF 3'800'000. Le Conseil communal ne veut pas d'un projet à CHF 3,8 millions. Le but est de rester raisonnable, de trouver une solution convenable pour un coût supportable pour la commune.

M. Mario Jaquet s'interroge quant aux deux variantes d'implantation et au fait de garder ou non le projet "Passerelle".

Mme Priska Maillard indique que rien n'est défini à ce propos; que le projet "Passerelle" pourrait être abandonné au profit d'un autre projet. Le Conseil communal souhaite recommencer l'étude sur de nouvelles bases en analysant globalement le projet. Elle estime qu'avec le projet "Passerelle" le Conseil communal a pris des raccourcis.

M. Bernard Suchet s'interroge quant aux contacts avec le propriétaire du terrain concerné. Il demande si ce propriétaire est intéressé à vendre et si oui à quel prix?

M. Christian Ducotterd indique que l'Hoirie de Werra est propriétaire de terrain. Le Conseil communal est actuellement en discussion avec les propriétaires. Un montant de CHF 60.00 par m2 est évoqué. Le problème réside dans le fait que le propriétaire souhaite vendre l'ensemble de la parcelle (Env. 7'000 m2). Cette parcelle qui serait transférée en zone d'intérêt général (ZIG). Il souligne que le propriétaire souhaite une vente de la totalité de l'article et qu'une décision définitive de leur part n'est pas prise. Les tractations se poursuivent.

La parole n'est plus demandée.

M. Christian Ducotterd remercie Mme Priska Maillard et donne la parole au représentant de la Commission financière.

Mme Elise Singy donne lecture du rapport de la Commission financière.

M. Christian Ducotterd remercie Mme Elise Singy et donne la parole à l'assemblée communale.

M. Hans Krebs demande si un cadre financier a été défini - certains parlent de CHF 3,8 millions - et si l'ordre de grandeur de CHF 2.00 ou de 2,5 millions a été estimé par le Conseil communal?

M. Christian Ducotterd indique que le cadre financier n'a pas été défini. Le Conseil communal veut un projet dont le coût serait inférieur à CHF 3,8 millions. L'étude permettra de répondre à cette question. En l'absence de chiffres liés à la mise en soumissions, tel que le pratique l'Etat, les coûts demeurent des estimations. Avant la rentrée des soumissions, nous n'aurons pas de coût réel pour ce projet. L'objectif est d'être dans un coût inférieur au CHF 3'800'000 pour la salle communale. Il insiste sur le fait que près de la moitié des coûts, devisés à ce jour ne concernaient pas directement la salle.

M. Hans Krebs regrette que le projet "Passerelle" soit présenté à nouveau, estimant que ce projet n'a pas obtenu l'approbation de l'Assemblée communale, en décembre 2009. Il relève l'intérêt d'étudier deux variantes d'implantation, de s'atteler à une autre option que le projet "Passerelle" et d'envisager une étude pour une salle indépendante de l'Auberge de la Gare.

M. Christian Ducotterd insiste sur la formulation du crédit tel que présenté à l'Assemblée communale, soit de réaliser une étude pour une implantation à proximité de l'Auberge de la Gare. Il relève qu'un investissement sur deux sites engendrerait de toute façon des frais annexes importants sur le site de l'Auberge de la Gare. La Place de l'Auberge de la Gare devrait être rénovée; la problématique du chauffage serait à prendre en considération. Une construction sur un second site impliquerait aussi des coûts pour les accès et le stationnement. Le Conseil communal a choisi d'implanter la salle à proximité de l'Auberge de la Gare.

M. Mario Jaquet s'interroge quant à la composition et au nombre de membres de la Commission d'étude et l'intégration de représentants des sociétés dans cette commission. Il demande des précisions quant à la composition de cette commission et à la représentation de toutes les sociétés. Il souhaite que la Commission ne soit pas une organisation alibi.

M. Christian Ducotterd indique que le nombre et les noms des participants ne sont pas encore connus. Le principe de la commission est défini, pas sa composition. Il relève que les personnes membres de la commission devront être acquiesces aux décisions de l'Assemblée communale et ne pas s'opposer à celles-ci.

M. Francis Kolly s'interroge quant à la construction de la salle à son emplacement actuel.

M. Christian Ducotterd indique que le Conseil communal est effectivement ouvert à analyser deux options d'implantation : l'une d'elle sur le site de l'emplacement actuel et l'autre à l'emplacement envisagé par le projet "Passerelle". La Commission se chargera d'étudier l'emplacement le plus approprié.

La parole n'est plus demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité le crédit d'investissement pour le concept d'une salle communale.

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote	86
– Approuvent	69
– Refus	13
– Abstentions	3

6.0. Election d'un membre d'un membre à la Commission des naturalisations

M. Christian Ducotterd indique qu'à la suite de la démission de Mme Justine Gisler, l'Assemblée communale doit nommer un nouveau membre pour la Commission des naturalisations. Il donne la composition actuelle de la Commission.

Le Conseil communal propose Mme Eva Meylan.

M. Christian Ducotterd demande à l'Assemblée si d'autres candidatures sont proposées.

La parole n'est pas demandée

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité l'élection de Mme Eva Meylan à la Commission des naturalisations.

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote	86
– Approuvent	86
– Refus	0
– Abstentions	0

7.0. Modifications des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services Médico-sociaux (ACSMS)

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Stéphane Progin, Conseiller communal, responsable des affaires sociales.

M. S. Progin donne lecture du message du Conseil communal :

Comme précédemment annoncé lors de l'Assemblée communale du 15.12.2009, il vous est présenté au vote, une mise à jour globale des présents statuts.

Ce besoin répond à une nécessité juridique en lien avec l'application de la Loi sur les communes entrée en vigueur en octobre 2006, la Loi sur l'aide et les soins à domicile entrée en vigueur en janvier 2006 et l'abrogation de la Loi sur les établissements pour personnes âgées en mars 2000, remplacée par la Loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, en vigueur depuis janvier 2000.

S'agissant essentiellement des modifications formelles, je soulève les éléments suivants

- Remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision externe,
- Introduction d'un référendum obligatoire concernant une nouvelle dépense supérieure à CHF 10 millions,
- Introduction d'un référendum facultatif concernant une nouvelle dépense supérieure à CHF 5 millions,
- Nouveau délai de convocation de l'Assemblée des délégués est de 20 jours, en lieu et place de 30 jours.

En conclusion, après chaque introduction ou modification de lois cadres, un délai transitoire est toujours accordé aux associations afin de s'y conformer. En ce sens, nous ne "vivons pas dans le péché", mais cette mise en conformité s'imposait.

Au nom du Conseil communal, je propose à l'Assemblée communale d'approuver la modification des statuts l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS).

M. Christian Ducotterd remercie M. Stéphane Progin et donne la parole à l'Assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la modification des statuts l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS).

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote	86
– Approuvent	86
– Refus	0
– Abstentions	0

8.0. Modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Bruno Hayoz, Conseiller communal, responsable des écoles.

M. Bruno Hayoz donne lecture du message suivant :

Notre commune fait partie des quarante membres de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français. Le 1^{er} octobre 2009, l'Assemblée des délégués a adopté le principe d'une nouvelle organisation pour améliorer la gestion et la maîtrise de cette association. Vous trouverez dans notre Bulletin communal l'intégralité des anciens et nouveaux statuts. Voici les principales modifications :

Organisation de l'Association :

- Suppression des comités locaux de chaque Cycle d'orientation et transferts de leurs tâches au comité de direction
- Création d'un poste d'administrateur engagé conformément à un cahier des charges (a été nommé M. Frédéric Repond, notre "ministre des finances")

Dispositions financières et comptables (Tâches de l'administrateur) :

- Tenue centralisée du budget et des comptes de l'association;
- Etablissement d'un plan financier sur cinq ans;
- Communication du budget aux Communes avant la fin octobre.

Mise en conformité avec la législation cantonale pour :

- Le représentant de la Ville de Fribourg a une voix consultative au lieu d'une voix délibérative;
- Introduction d'une nouvelle clé de répartition dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation financière

Au nom du Conseil communal, je propose à l'Assemblée communale d'approuver la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac-Français.

M. Christian Ducotterd remercie M. Bruno Hayoz et donne la parole à l'Assemblée communale.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité les modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français, tel que présentées dans le Bulletin communal.

Résultat du vote à main levée :

– Personnes présentes	88
– Personnes présentes ayant le droit de vote	86
– Approuvent	86
– Refus	0
– Abstentions	0

9.0. Informations du Conseil communal

9.1. Création d'une bande cyclable entre le village et le carrefour de Rosière

M. P. Guignard présente des informations relatives à la création d'une bande cyclable entre le village et le carrefour de Rosière.

Le Service des Ponts et Chaussées (SPC) ayant la mission de construire des aménagements cyclistes le long des axes routiers du canton, le Conseil communal s'est approché de ce service pour proposer de combiner le cheminement projeté avec une piste cyclable sur le même itinéraire. Cet accord n'est pas encore formalisé mais le SPC deviendra vraisemblablement le maître d'œuvre pour la construction de ce tronçon de piste cyclable, à laquelle la Commune de Grolley participera à hauteur de l'investissement accordé pour le cheminement piétonnier.

9.2. Mur du Château / Elargissement du trottoir

M. P. Guignard présente des informations relatives à l'élargissement du trottoir respectivement au déplacement du mur cité en titre.

Pour donner suite à la demande exprimée lors de l'Assemblée communale du 15.12.2009, le Conseil communal a contacté le représentant du propriétaire M. Mathieu de Werra pour renégocier une participation de leur part à la correction du mur. Une délégation du Conseil communal a rencontré l'avocat mandaté par M. de Werra. A ce jour, l'autorité communale n'a pas reçu de réponse ferme.

9.3. Routes de Corsallettes / réfection du revêtement

M. P. Guignard présente des informations relatives aux travaux de réfection des routes de Corsallettes.

Les travaux sont commandés. L'exécution des travaux s'effectuera les semaines 29/30 (Seconde moitié du mois de juillet). Les habitants de Corsallettes seront informés. Une voie de circulation sera toujours maintenue pour assurer la liaison avec Corsallettes. Le profil transversal de la route sera corrigé afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie.

9.4. Remerciement à MM. Gérard Repond et Frédéric Repond

M. Christian Ducotterd remercie, par son message, M. Gérard Repond pour son engagement de Conseiller communal et de Syndic de la Commune de Grolley.

M. Gérard Repond exprime sa gratitude pour le message et les cadeaux de la commune à l'occasion de son départ anticipé. En préambule, il évoque sa santé et les désagréments causés par les traitements conséquents. Il fait part de son regret de ne pas avoir été jusqu'à la fin de son mandat de conseiller communal; tout en relevant l'importance d'être en pleine forme pour gérer le stress, donc pour être conseiller communal. Il remercie chaleureusement les membres de l'assemblée et ses anciens collègues et félicite les deux nouveaux élus qui reprennent le témoin.

Il salue en particulier l'engagement de M. Ch. Ducotterd qui a ajouté la présidence du Conseil et de l'assemblée à ses nombreux mandats politiques communaux et cantonaux. En guise de remerciements, il lui remet un ouvrage à la "gloire des paysans", un hommage à une profession qui a encore, dans ce mot Paysan, toute la poésie, toute la noblesse du pays. Il remercie M. F. Repond pour son engagement total au service des finances.

Il évoque enfin les souvenirs offerts par la commune : Le nouveau Drapeau de Grolley et un if qui prend racine près de sa maison, au bord du chemin et des promenades des Grolleysans. Ces cadeaux sont comme deux signes de la jeunesse. Il évoque les lignes du nouveau blason communal : Ouverture vers l'extérieur, Symbole d'une commune en mouvement, Images des constructions nouvelles et du château restauré, Tracé des nouveaux sentiers et des prairies; Lumière du ministre des finances, Centre du village où converge la rencontre.

En conclusion, avec poésie, M. Gérard Repond parle de cet arbre : *"Un if au bord du chemin, vous le verrez comme un totem, un porte-bonheur, un salut amical ; il va grandir et nous accompagner, aujourd'hui et demain, Merci encore!"*.

M. Christian Ducotterd remercie M. Gérard Repond pour ses paroles et son attention.

M. Christian Ducotterd, par son message, salue M. Frédéric Repond pour son engagement de Conseiller communal, Responsable des finances de la Commune de Grolley.

M. Frédéric Repond évoque les 13 jours avant la remise de son mandat à son successeur et les 21 Assemblées auxquelles il a participé.

Il adresse un message de remerciements aux collaborateurs de l'administration pour l'étroite collaboration et le partage des moments de stress "post-assemblée"; aux collaborateurs de l'édilité, aux membres de la Commission financière dans laquelle il a siégé de 1996 à 2001. A ce propos, il relève, en particulier, la diminution des attributions et des compétences de cette commission depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les communes; à son ancien "colistier et homonyme" Gérard Repond.

Il souhaite beaucoup de satisfaction à Mme Sandra Raccordon et à M. David Buchs dans l'exercice de leur nouvelle fonction communale.

Il termine son propos par l'évocation d'une anecdote : *"Un jour, un ancien collègue me demandait si l'administration communale était ma deuxième maison?" En lien avec cette question, je tiens à rassurer les éventuels candidats à la fonction de conseiller communal. J'ai quand même trouvé la personne avec qui partager le temps encore disponible.*

Il remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

M. Ch. Ducotterd invite Mme P. Maillard à remettre un bouquet de fleurs à Mme Monique Repond, épouse de Gérard Repond et à Mme Caroline Jacou, compagne de Frédéric Repond.

9.5. Présentation de Mme Sandra Racordon et M. David Buchs, candidats élus au Conseil communal

M. Ch. Ducotterd remercie les nouveaux membres. Il leur souhaite la bienvenue et il évoque la séance de reconstitution du conseil communal qui se déroulera le 28 juin 2010.

Si deux membres du Conseil communal quittent le bateau, c'est aussi deux nouveaux qui vont rejoindre le Conseil communal actuel. Nous tenons à les remercier de se mettre à disposition de la collectivité publique et principalement au service de la Commune de Grolley.

Bienvenue à tous les deux.

10. Divers

10.1. Offre et développement du télé-réseau sur le territoire communal, Présentation de M. Nicolas Richard, Directeur de Projet de la société EBL Télécom

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. Bruno Hayoz

M. Bruno Hayoz introduit la présentation de M. Nicolas Richard, Directeur de projet de la société EBL. Il relève la reprise des activités du Télé-réseau "Télévillage" par la société EBL et la modernisation de l'infrastructure de télé-réseau. Il évoque les travaux en cours réalisés par les collaborateurs de la société EBL pour amener de nouveaux câbles. Il évoque la mise en place d'un nouveau réseau en fibre optique afin de permettre à l'avenir de faire bénéficier les citoyens d'un réseau très moderne au niveau de la téléphonie, de la télévision et de l'internet. Il évoque les travaux de l'entreprise Swisscom qui installe plusieurs nouvelles bornes pour offrir la prestation Swisscom TV. Trois bornes principales, situées dans le centre du village, seront aménagées. Swisscom ne proposera pas la télévision à haute-définition à court terme. Il estime que la Commune de Grolley sera modernisée en cours d'année.

M. Nicolas Richard présente la société EBL. EBL est une coopérative basée à Bâle-Campagne. Les communes de Bâle-Campagne sont sociétaires de la société EBL. Il évoque les prestations d'EBL en matière d'énergie électrique, de chauffage à distance, de système de chauffage, de réseaux et d'installations et de télécommunications.

Il mentionne les prestations nouvelles offertes grâce à l'introduction d'un nouveau réseau de câblage Fibre optique. Il présente une carte relative à la planification des travaux à Grolley et aux environs. Ces travaux sont planifiés en plusieurs étapes. La fibre optique est installée pour effectuer les liaisons entre les différentes localités. Dans les trois prochains mois. Il mentionne les modifications apportées aux armoires (amplificateurs). Les travaux projetés concernent également l'introduction jusqu'aux immeubles desservis.

M. Nicolas Richard énumère les nouveaux services internet, téléphonie et télévision numérique. Il détaille la vitesse de navigation (20'000 Kbit/s) pour un montant de CHF 50.00 par mois. Il relève les conditions favorables d'EBL pour le produit téléphonique. Il mentionne les produits de Télévision Numérique respectivement le nombre de chaînes de 55 à 135 selon les produits. Il termine sa présentation par la description des offres combinées.

M. Michel Pochon demande pour quand ces prestations sont-elles prévues?

M. Nicolas Richard indique pour le premier trimestre 2011 l'ensemble de l'offre pourrait être disponible. Il évoque les réglages nécessaires pour assurer une bonne qualité de service pour tous les citoyens.

M. Ch. Ducotterd demande si toutes les maisons de Grolley seront raccordées.

M. Nicolas Richard indique que les maisons aujourd'hui raccordées (Clients d'EBL) seront raccordés à la nouvelle technologie. Il invite les clients non raccordés et intéressés à s'annoncer auprès de la société EBL.

Mme Elise Singy demande qu'en est-il du raccordement des citoyens de Corsallettes. Seront-ils oubliés?

M. Nicolas Richard indique que le raccordement de Corsallettes nécessitera un raccordement d'un kilomètre d'infrastructure. En principe le site de Corsallettes sera raccordé.

Mme Valérie Steffen s'interroge si l'abonnement actuel, auprès de la société EBL, sera automatiquement renouvelé par un nouvel abonnement lorsque les connexions seront disponibles.

M. Nicolas Richard indique que le contrat de base sera maintenu auprès de la société EBL et que différents services seront sous contrat avec la société Cablecom.

M. Michel Gasser s'interroge quant à la connexion en fibre optique jusqu'à l'entrée du bâtiment et demande comment s'effectuera le raccordement entre l'entrée du bâtiment et les prises intérieures?

M. Nicolas Richard indique que la fibre optique n'ira pas jusqu'au bâtiment mais jusqu'aux armoires de distribution. Entre les armoires et les bâtiments le raccordement s'effectuera au moyen d'un câble coaxial. Il évoque les démarches de la société Swisscom auprès de différents acteurs économiques, dont les communes, pour bénéficier de participations financières conséquentes pour financer les infrastructures Swisscom. Il rappelle que la connexion jusqu'à l'immeuble ne relève pas d'une exigence légale.

M. Christian Ducotterd remercie M. Nicolas Richard.

10.2. Parole à l'assemblée

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

M. Claude Voumard s'interroge quant aux travaux effectués sur la Place de l'Auberge de la Gare et relève que l'année passée des travaux ont déjà été effectués à cet endroit. Le travail n'a-t-il pas été effectué correctement initialement?

Mme Marie-Paule Luisier informe qu'il s'agit d'une ancienne conduite dont une partie avait été réparée, il y a trois ans. Le Conseil communal a décidé de remplacer la totalité de cette conduite plutôt que d'intervenir ponctuellement à plusieurs reprises. Elle relève qu'après l'exécution de ces travaux cette conduite principale devrait "tenir le coup" pour une longue période. Elle indique que cette rupture est liée à une usure normale sans oublier le stationnement et le passage de poids lourds sur cette place de l'Auberge de la Gare, l'immeuble.

La parole n'est plus demandée.

M. Christian Ducotterd remercie l'assemblée par ce message de clôture :

Au nom de tous mes collègues, je tiens à vous remercier encore de votre participation à l'Assemblée communale. Je donne rendez-vous à tous les citoyens pour l'inauguration des sentiers pédestres, le samedi 19 juin. Une carte des itinéraires est à disposition sur le site internet communal. Mme Solange Berset, Présidente du Grand Conseil participera à cette inauguration. Les sociétés locales tiendront des stands. Un concours avec des postes sera organisé sur un des parcours. La partie officielle se déroulera vers 13h00.

A 21h46, **M. Christian Ducotterd** clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur participation et en les invitant à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Vice-Syndic

Le Secrétaire

Christian Ducotterd

Stéphane Cusin